



**CORPORATION
AURIFÈRE VIOR**

CORPORATION AURIFÈRE VIOR ANNONCE L'ACQUISITION DE PROJETS DE L'ÉCHELLE D'UN DISTRICT

Brossard, Canada – le 5 mars 2026 – CORPORATION AURIFÈRE VIOR INC. (« Corporation Aurifère Vior », « Vior » ou la « Société ») (TSXV : VIO, OTCQB : VIORF, FRA : VL5) a le plaisir d'annoncer la signature, le 4 mars 2026, d'une convention d'achat d'actifs avec Mines Agnico Eagle Limitée (« Agnico Eagle ») visant l'acquisition d'une participation de 100 % dans les propriétés Kinebik, Peacock et Launay, situées dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi (**figure 1**) au Québec (les « propriétés »). À la clôture, à titre de contrepartie partielle de l'acquisition, Corporation Aurifère Vior : (a) émettra 45 665 965 actions ordinaires représentant 9,9 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société (environ 5 799 578 \$ en se basant sur le CMPV (cours moyen pondéré sur le volume) sur les 20 jours précédant la signature); et (b) versera un paiement en espèces de 750 000 \$ CA à Agnico Eagle. La clôture devrait avoir lieu au cours du premier trimestre de 2027 et reste sujette à certaines conditions de clôture usuelles, incluant l'approbation de la Bourse de croissance TSX.

À la clôture, Vior accordera aussi à Agnico Eagle une redevance de 2 % du rendement net à la sortie de la fonderie (*Net Smelter Return* ou « NSR ») sur tous les droits exclusifs d'exploration (« DEE ») qui ne sont pas assujettis à une redevance préexistante. Sur tous les DEE et les autres titres miniers qui constituent les propriétés et qui sont assujettis à une redevance préexistante, Vior accordera à Agnico Eagle une redevance de 2,0 % NSR assortie d'un droit de rachat de 1,0 % pour la somme de 2,0 M\$ CA, pouvant être exercé en tout temps à la discrétion de Vior. Les parties concluront également une convention relative aux droits de l'investisseur (« CDI ») accordant à Agnico Eagle certains droits, dont le droit de participer aux futurs financements par capitaux propres de la Société et le droit de nommer un candidat au conseil d'administration de la Société, pourvu qu'Agnico Eagle maintienne une participation d'au moins 5 % dans la Société.

Au total, les propriétés sont constituées de 1 613 DEE, ce qui représente une superficie totale de plus de 86 373 hectares.

Faits saillants :

- Expansion significative du portefeuille aurifère de Vior le long de corridors stratégiques.
- Acquisition de l'échelle d'un district à Kinebik couvrant, sur 55 kilomètres, la zone de faille Cameron qui encaisse plusieurs gîtes aurifères.
- À Kinebik, un programme de forage de 20 000 mètres entièrement financé qui dispose déjà des permis de forage requis en vue de faire un suivi de la minéralisation aurifère recoupée en forage à Florence, Cameron et Desjardins (**figure 2**).
- Acquisition de Peacock, constitué de 22 600 hectares adjacents au projet Ligneris de Vior, créant un nouveau projet d'envergure régionale avec un potentiel considérable.
- Arrivée d'un nouvel actionnaire stratégique en Agnico Eagle.

Mathieu Savard, président et chef de la direction de Corporation Aurifère Vior, a déclaré : « Nous sommes ravis de cette transaction qui nous permet de consolider le district de Ligneris et de nous installer le long de la zone de faille Cameron grâce à l'acquisition de l'échelle d'un district à Kinebik. La zone de faille Cameron est considérée comme étant le prolongement de la zone de faille Casa Berardi, qui encaisse plusieurs grands gisements d'or..Kinebik dispose déjà de permis

de forage et la Société entamera un programme de forage de 20 000 mètres entièrement financé en vue de faire un suivi de la minéralisation aurifère sur les indices Florence, Cameron et Desjardins au cours du deuxième trimestre. Nous sommes également heureux d'accueillir Agnico Eagle en tant que nouvel actionnaire stratégique, qui se joint ainsi à notre base d'investisseurs déjà solide. L'équipe cherche à créer de la valeur pour nos actionnaires et s'attend à ce que l'ajout de ces projets y contribue à l'avenir. Entretemps, nous continuons de faire avancer notre programme à Ligneris et nous nous attendons à publier une mise à jour au cours des prochaines semaines. »

Le projet Kinebik est un projet de l'échelle d'un district constitué de 934 DEE et situé dans la Zone Volcanique Nord de la ceinture de roches vertes de l'Abitibi (**figure 2**); le projet chevauche, sur une distance de 55 kilomètres, la zone de cisaillement Cameron qui est interprétée comme étant la continuité vers l'est de la prolifique faille Casa Berardi. La partie sud-est du bloc Kinebik couvre 10 kilomètres le long de la zone de faille Cameron, directement dans la continuité latérale des gîtes Cartwright et Flordin. De plus, plusieurs indices aurifères s'y retrouvent dans une variété de types de roches comme des formations de fer rubanées, des intrusions felsiques, des veines de quartz et des roches sédimentaires. Directement au sud-est de Cartwright, des travaux de forage réalisés en 2024 et 2025 par O3 Mining Inc. ont livré des teneurs de 5,1 g/t Au sur 2,8 mètres (secteur Cameron, sondage O3KN-24-011; résultats non publiés par O3 Mining Inc. tirés de SIGÉOM : GM 74516). Au nord de Flordin, de la minéralisation encaissée dans une granodiorite a livré des valeurs de 5,5 g/t Au sur 6,0 mètres incluant 30,0 g/t Au sur 1,0 mètre (indice Florence, SIGÉOM : GM 47626) et 7,43 g/t Au sur 4,08 mètres (indice Desjardins, zone 52, SIGÉOM : GM 53676). La majeure partie du corridor au nord-ouest n'a pas fait l'objet d'exploration adéquate et reste largement inexplorée. Des permis de forage ont déjà été obtenus et Corporation Aurifère Vior entreprendra un premier programme de forage au deuxième trimestre de cette année. En plus de cette acquisition, Corporation Aurifère Vior a récemment ajouté 260 DEE par désignation sur carte dans le secteur Kinebik.

Le projet Peacock est constitué de deux blocs totalisant 456 DEE situés au nord du projet Ligneris, à 60 kilomètres au nord d'Amos (**figure 3**). Il couvre l'extension potentielle vers le sud de la stratigraphie du camp Joutel, et l'extension vers l'ouest de l'assemblage volcanique qui encaisse la mine Géant Dormant. Il présente un potentiel d'exploration pour les SMV riches en or ainsi que les veines de quartz aurifères. Plusieurs zones de sulfures semi-massifs (cuprifères) coïncidant avec des anomalies VTEM et gravimétriques n'ont toujours pas été vérifiées par forage. Le projet couvre aussi, sur plus de 6 kilomètres, la zone de cisaillement Laflamme et l'extension au nord-est de la Formation de la Rivière Octave, qui encaisse la majorité de la minéralisation à Ligneris, plus au sud-ouest.

Le projet Launay est situé près du village de Taschereau, à 43 kilomètres à l'ouest-nord-ouest de la ville d'Amos et est constitué de 226 DEE couvrant 12 602 hectares (**figure 4**). La propriété est située dans la Zone Volcanique Nord de la ceinture de roches vertes de l'Abitibi et couvre le Pluton de Launay, les batholites de Guyenne et Taschereau, et des roches volcaniques des groupes de Figuery et d'Amos. Il n'y a eu aucune exploitation minière ni production d'or historique sur la propriété. La minéralisation aurifère à Launay est typiquement observée dans deux contextes différents : (1) dans des veines de quartz-carbonates souvent associées à des cisaillements, des failles et des zones de brèches; et (2) associée à des sulfures disséminés dans des roches intrusives felsiques fortement altérées en carbonates, hématite et albite. Des travaux de forage historiques à la bordure sud du Pluton de Launay ont livré des valeurs de 4,18 g/t Au sur 27,8 mètres incluant 6,92 g/t Au sur 12,8 mètres, 4,04 g/t Au sur 15,5 mètres incluant 5,10 g/t Au sur 11,5 mètres dans la zone 75 (SIGÉOM : GM 68983), et 5,10 g/t Au sur 9,42 mètres dans la zone Principale (SIGÉOM : GM 45769).

Changement de la date de clôture de l'exercice financier

La Société annonce également que son conseil d'administration a approuvé le changement de la date de clôture de l'exercice financier de la Société, du 30 juin au 31 décembre, afin d'assurer une meilleure cohérence avec son cycle opérationnel. Un avis de changement de la date de clôture de l'exercice financier a été déposé par la Société sur SEDAR+ conformément au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le « Règlement 51-102 »).

Contrôle de la qualité

La conception du programme de forage, l'assurance qualité/contrôle qualité (« AQ/CQ ») et l'interprétation des résultats sont effectuées par des personnes qualifiées qui appliquent un programme d'AQ/CQ conforme au *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (le « Règlement 43-101 ») et aux meilleures pratiques de l'industrie. Des standards et des blancs sont ajoutés en alternance à tous les 15 échantillons afin de respecter les directives et protocoles d'AQ/CQ de la Société et du laboratoire. Les résultats historiques sur les projets Ligneris, Kinebik et Launay décrits dans le présent communiqué de presse sont tirés de sources publiques et la personne qualifiée responsable de l'examen et de l'approbation des renseignements techniques divulgués dans le présent communiqué de presse (voir les détails ci-dessous) n'a pas vérifié l'information relative à ces résultats historiques. Par conséquent, cette information n'est pas nécessairement représentative de la minéralisation sur les projets Ligneris, Kinebik et Launay.

Personne qualifiée

Le contenu technique divulgué dans le présent communiqué de presse a été examiné et approuvé par Pascal Simard, Vice-président de l'exploration chez Corporation Aurifère Vior, une personne qualifiée au sens du Règlement 43-101.

À propos de Corporation Aurifère Vior inc.

Corporation Aurifère Vior est une société junior d'exploration minière basée dans la province de Québec, au Canada, dont la stratégie consiste à générer, explorer et développer des projets de métaux précieux de grande qualité dans la juridiction minière éprouvée et favorable du Québec. Au fil des ans, les équipes de gestion et techniques de la Société ont démontré leur capacité à découvrir de nombreux gisements aurifères de plusieurs millions d'onces au Québec.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Mathieu Savard, président et chef de la direction
418-6701448
msavard@vior.ca

www.vior.ca

SEDAR+ : Corporation Aurifère Vior inc.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse contient des « informations prospectives » au sens attribué à ce terme par les lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières, qui sont basées sur les attentes, les estimations,

les projections et les interprétations en date du présent communiqué de presse. Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des énoncés relatifs à la clôture de la transaction, la capacité d'obtenir les approbations requises de la Bourse de croissance TSX, l'importance de l'expansion de la Société dans le district de Ligneris, les activités d'exploration planifiées par la Société et ses objectifs à long terme, le potentiel des propriétés Kinebik, Peacock et Launay, la capacité de l'exploration (incluant le forage) de prédire la minéralisation avec exactitude, l'atteinte de la production sur l'une ou l'autre des propriétés de la Société, l'importance des résultats d'exploration antérieurs sur les propriétés Kinebik, Peacock et Launay, et la capacité de la Société d'offrir des rendements supérieurs à ses actionnaires et des bienfaits durables à ses parties prenantes. Tout énoncé qui implique des discussions à l'égard de prévisions, d'attentes, d'interprétations, d'opinions, de plans, de projections, d'objectifs, d'hypothèses, d'événements ou de rendements futurs (utilisant souvent, mais pas forcément, des expressions comme « s'attend » ou « ne s'attend pas », « est prévu », « interprété », « de l'avis de la direction », « anticipe » ou « n'anticipe pas », « planifie », « budget », « échéancier », « prévisions », « estime », « est d'avis », « a l'intention », ou des variations de ces expressions ou des énoncés indiquant que certaines actions, certains événements ou certains résultats « pourraient » ou « devraient » se produire, « se produiront » ou « seront atteints ») n'est pas un énoncé de faits historiques et pourrait constituer de l'information prospective et a pour but d'identifier de l'information prospective. Cette information prospective est basée sur des hypothèses raisonnables et des estimations de la direction de la Société et, au moment où elle a été formulée, implique des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, les performances ou les réalisations de la Société soient sensiblement différents des résultats, des performances ou des réalisations futurs explicitement ou implicitement indiqués par cette information prospective. Bien que l'information prospective contenue dans le présent communiqué soit basée sur des hypothèses considérées raisonnables de l'avis de la direction au moment de leur publication, les parties ne peuvent garantir aux actionnaires et aux acheteurs éventuels de titres que les résultats réels seront conformes à l'information prospective, puisqu'il pourrait y avoir d'autres facteurs qui auraient pour effet que les résultats ne soient pas tels qu'anticipés, estimés ou prévus, et ni la Société ni aucune autre personne n'assume la responsabilité pour la précision ou le caractère exhaustif de l'information prospective. La Société n'entreprend et n'assume aucune obligation d'actualiser ou de réviser tout énoncé prospectif ou toute information prospective contenue dans les présentes en vue de refléter de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances, sauf si requis par la loi.

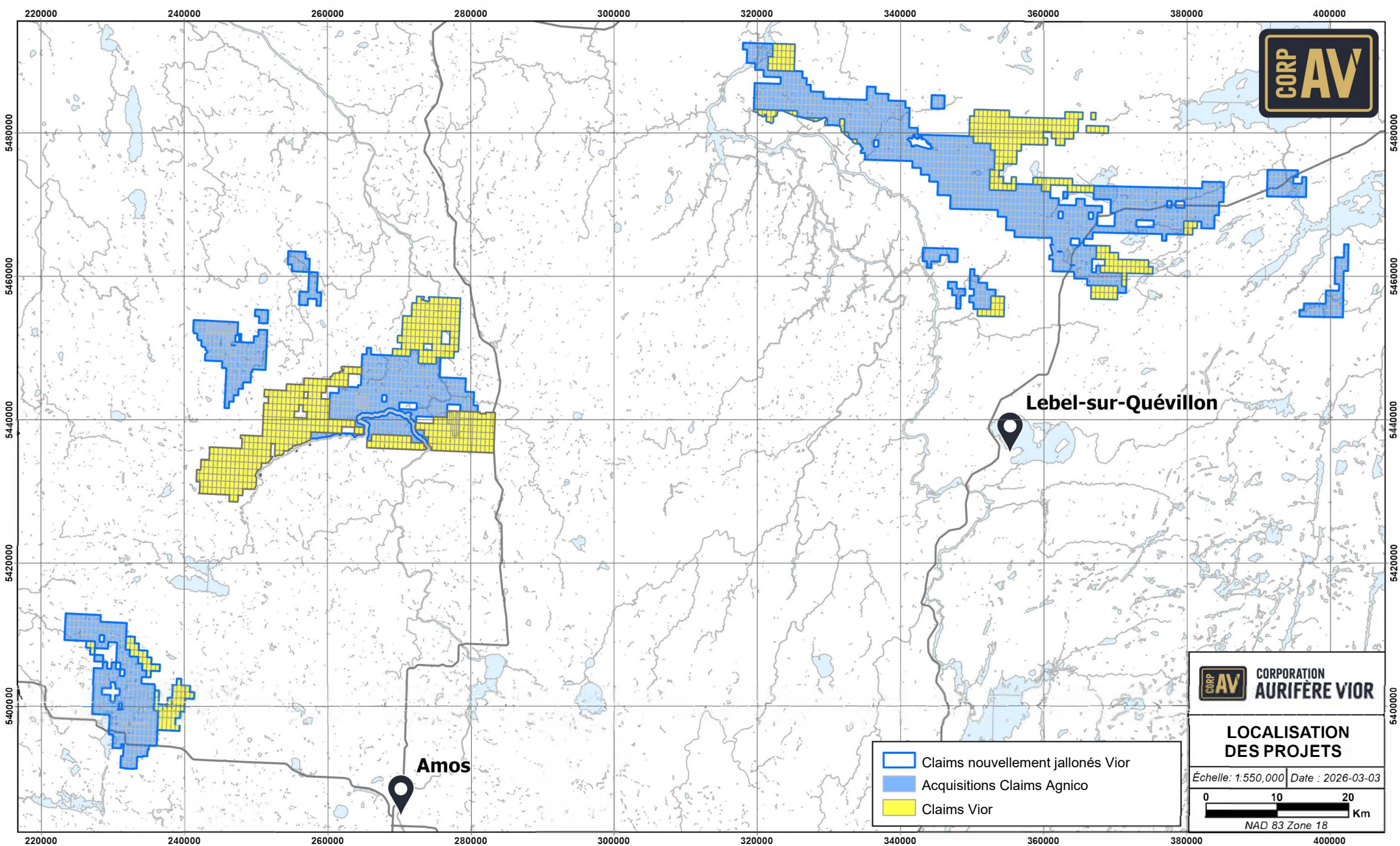
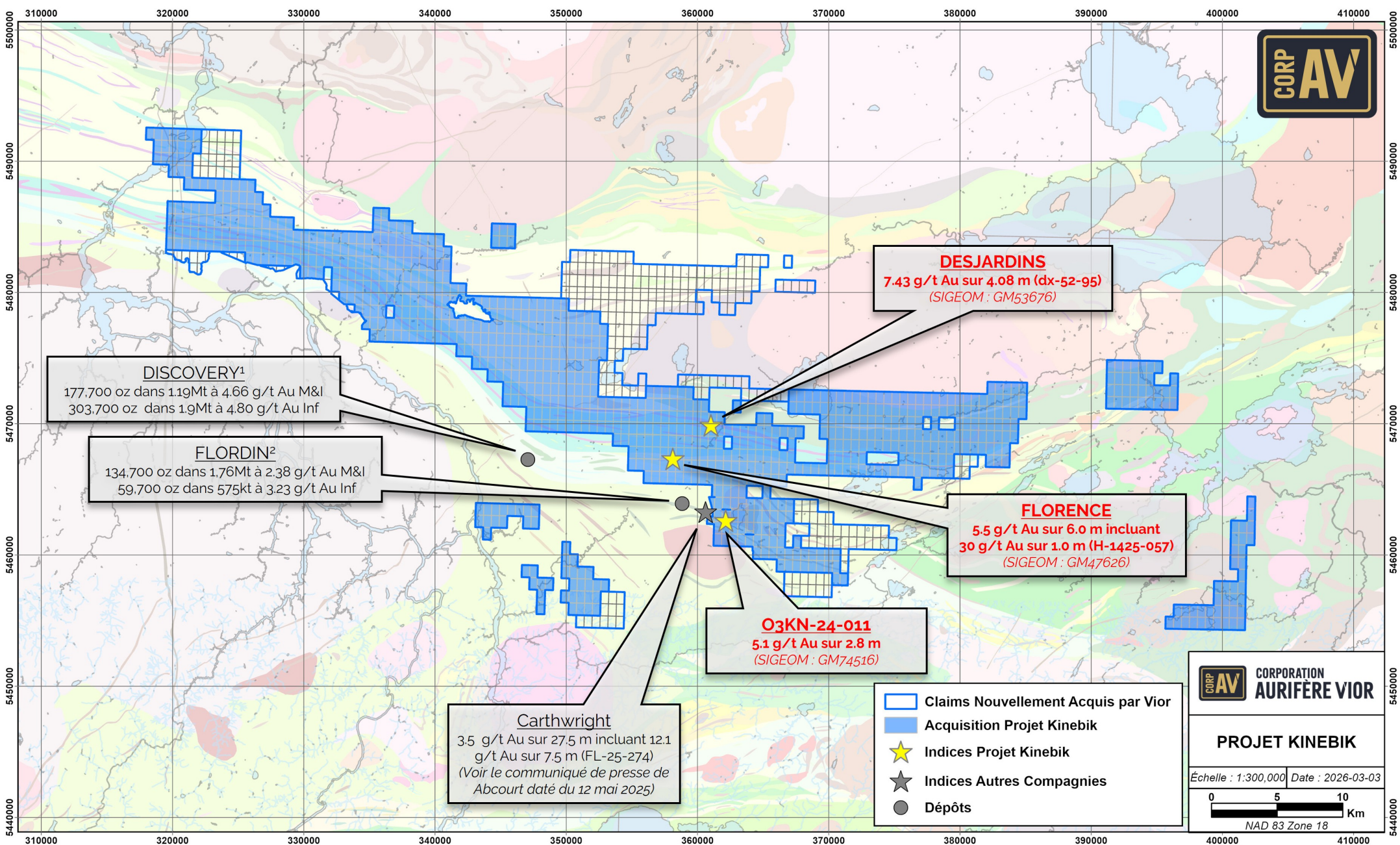


Figure 1 : Localisation des Projets



¹ NI 43-101 Technical Report and Mineral Resource Estimate for the Discovery Project, Quebec, Canada, daté du 18 mai 2023 (avec une date d'entrée en vigueur du 28 mars 2023)

² NI 43-101 Technical Report and Mineral Resource Estimate for the Flordin Project, Quebec, Canada, daté du 29 juin 2023 (avec une date d'entrée en vigueur du 15 mai 2023)

Figure 2 : Projet Kinebik

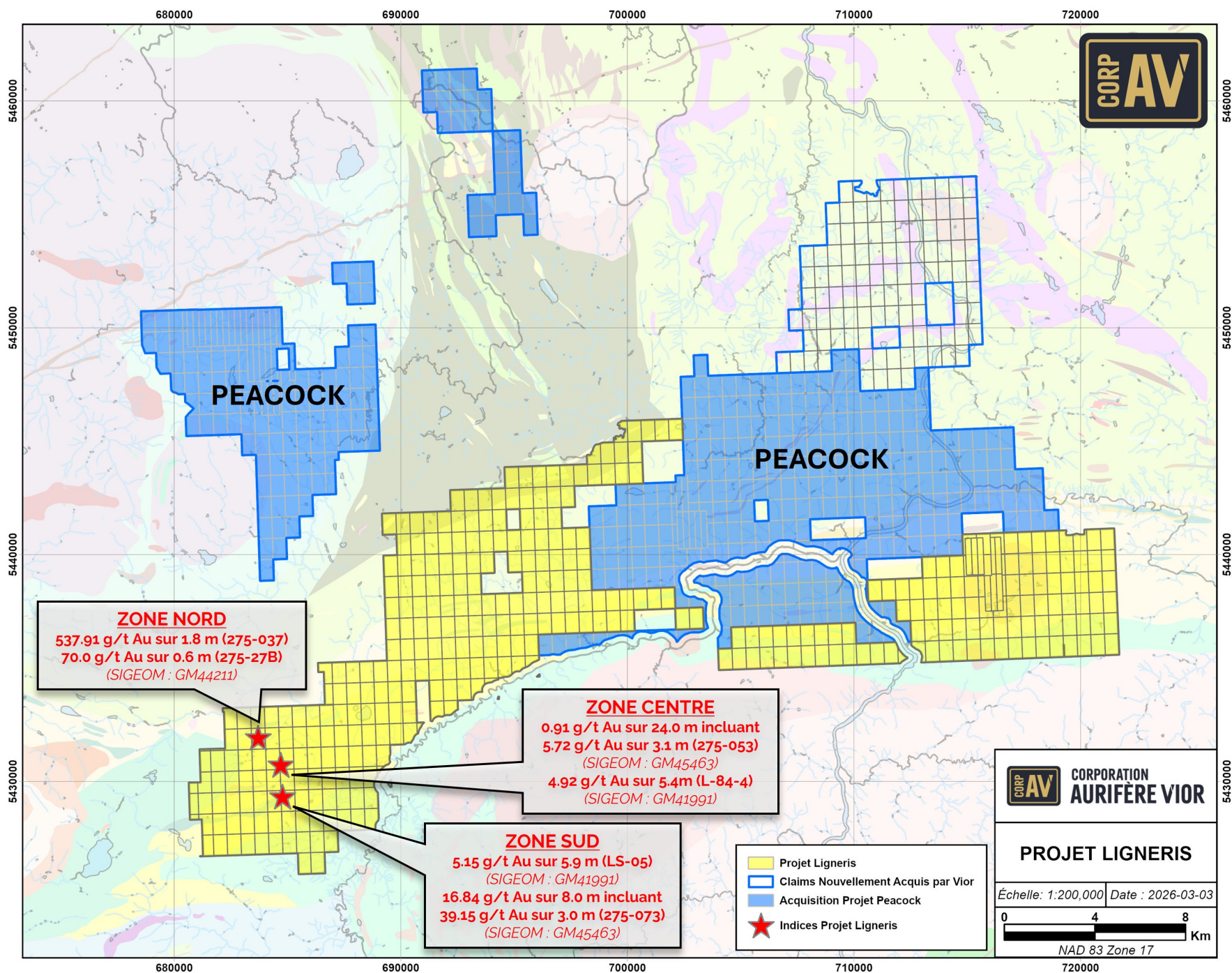


Figure 3 : Projet Peacock

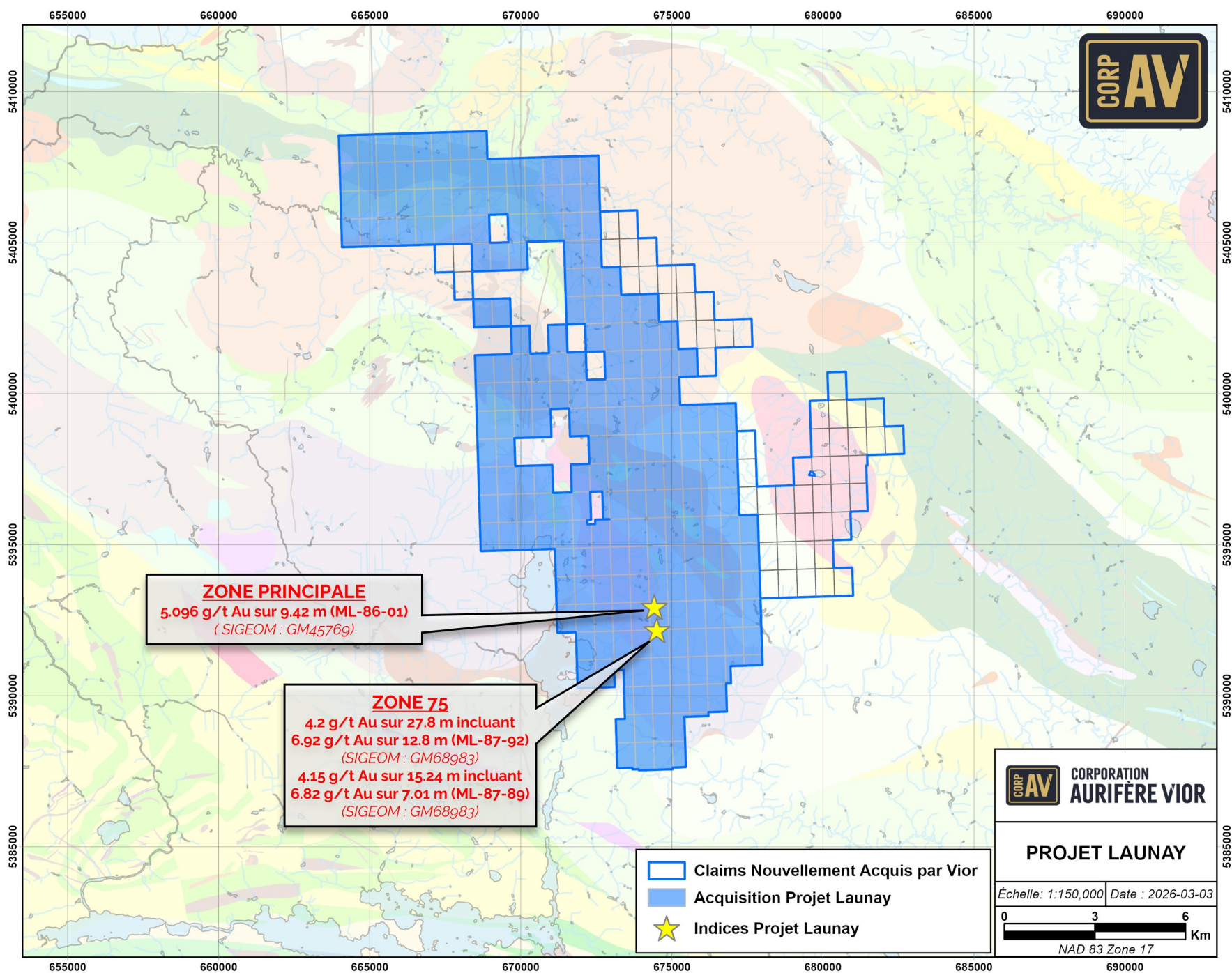


Figure 4 : Projet Launay